



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 septembre 2024

DÉLIBÉRATION N°2024-037

OBJET : Prise en charge partielle de la semaine Cocico pour 5 classes de l'école élémentaire

En exercice : 23
Membres
Présents(s) : 14
Pouvoir(s) : 3
Absent(s) : 6

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

Les membres présents en séance :

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christiane GALLON, Gérard PORA, Isabelle CAMBIER, Richard FAURE, Anne Sophie DA COSTA, Thomas GUETTARD, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Frédéric GRACIA pouvoir à Christian VEILLAT, Aurore BAUGE pouvoir à Claire GUEGUIN, Christophe GUYOT pouvoir à Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membres absent(s) :

Claire DEZOUTTER, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Nicolas PERROUD, Aurélien HELLE, Aurélie HENAUT.

Secrétaire de séance : Madame Chrystelle EDOUARD

Considérant que des élèves de l'école élémentaire « la Guillaumée » vont participer à un séjour découverte au cirque équestre « COCICO » du 19 au 23 mai 2025,

Considérant que les années scolaires précédentes, la mairie participait financièrement à ce séjour avec un montant de prise en charge modulé en fonction du quotient familial des familles,

Vu le coût prévisionnel du séjour d'un montant de 40 702 € TTC, hors transport, comprenant 4 animateurs,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de participer au séjour des familles en fonction du quotient familial selon les pourcentages suivants :

Quotient familial	Commune		Famille	
	pourcentage	participation *	pourcentage	participation*
0 à 670€	75	286.87	25	95.63
671 à 900€	55	210.37	45	172.13
901 à 1 400€	35	133.87	65	248.63
> à 1 401€	10	38.25	90	344.25

(*) hypothèse : 382.50 € le séjour / enfant

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Christiane LEPEIRE
Maire de Saint-Georges-sur-Baulche



Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 089-218903466-20240924-2024_037-DE

